



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE**

**PROCÈS-VERBAL** de la cinquième séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville tenue le lundi 5 mai 2025 à 20 h 00 au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 1 - M. Hugo Laporte  
Siège # 3 – M. Jean-Paul Chandonnet  
Siège # 4 – Mme Isabelle Hébert  
Siège # 5 – Mme Christine Langelier  
Siège # 6 – M. Léonard Gaudette

Est absente, la conseillère :

Siège # 2 - Mme Vanessa Lemoine

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Guy Robert.

La personne qui préside la séance, soit M. Guy Robert informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit M. Guy Robert, ne votera pas sur les décisions, tel que le lui permet la loi.

Mme Lorry Herbeuval, directrice générale et greffière-trésorière et Mme Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, assistent également à cette séance.

- 
- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  - 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 3. CORRESPONDANCE**
  - 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
    - 4.1. SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 7 AVRIL 2025**
  - 5. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION**
    - 5.1 ÉTAT DE LA TRÉSORERIE**
    - 5.2. PLANIFICATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE MISE À NIVEAU DE L'ÉGLISE - INTENTION**
    - 5.3. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE REMBOURSEMENT DE PRODUITS ÉCOLOGIQUE – ADOPTION**
  - 6. PÉRIODE DE QUESTIONS**
  - 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
    - 7.1. PROCÈS-VERBAL DE LA RARC**
    - 7.2. PROCÈS-VERBAL DE LA RIAM**
    - 7.3. PROCÈS-VERBAL DE LA MRC**
    - 7.4. DEMANDE D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU : RUISSEAU LAPLANTE BRANCHE 30**
    - 7.5. NETTOYAGE DE LA STATION DE POMPAGE-PARTAGE DE COÛTS ET AUTORISATION**
    - 7.6. BACS ROULANTS VERTS OU BLEUS POUR LES MATIÈRES RECYCLABLES - TRANSFERT D'ACTIFS À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**



- 7.7. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-03 RELATIF À LA GESTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES
- 7.8. PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SUR LA RUE XAVIER-DESROSIERS – APPEL D'OFFRES PAR INVITATION – RÉSULTAT
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 8.1. ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS - AJOUT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE
- 9. TRAVAUX PUBLICS**
- 9.1. PLAN DIRECTEUR DE TRANSPORT ACTIF-ADOPTION
- 9.2. RÉPARATION DU CAMION-POMPE À ESSENCE
- 10. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**
- 10.1. RAPPORT DES ACTIVITÉS DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL – AVRIL 2025
- 11. LOISIRS ET CULTURE**
- 11.1. OTJ ST-BERNARD INC. – PROCÈS-VERBAL
- 11.2. OTJ ST-BERNARD INC. – CONCILIATION BANCAIRE
- 11.3. OTJ ST-BERNARD INC. – BILAN DES ACTIVITÉS
- 11.4. DEMANDE DE L'OTJ ST-BERNARD – REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR DES COURS DE RCR
- 11.5. CULTURE MONTÉRÉGIE – OFFRE D'ADHÉSION
- 12. URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
- 12.1. RAPPORT DES PERMIS ÉMIS
- 13. VARIA**
- 13.1. PROCLAMATION – SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES
- 13.2. PROCLAMATION - JOURNÉE MONDIALE DE SENSIBILISATION À LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES
- 13.3. PROCLAMATION - SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES
- 13.4. PROCLAMATION – MAI, MOIS DE SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES
- 13.5. PROCLAMATION-JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE
- 13.6. APPUI - ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, M. Guy Robert déclare la session ouverte.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025.05.01

SUR UNE PROPOSITION D'Hugo Laporte  
APPUYÉE PAR Léonard Gaudette  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

## 3. CORRESPONDANCE

Une liste de la correspondance reçue en avril 2025 a été remise aux membres du conseil.

## 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

### 4.1. SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 7 AVRIL 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le lundi 8 avril 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;



2025.05.02

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Jean-Paul Chandonnet  
APPUYÉE PAR Isabelle Hébert  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 avril 2025 tel que déposé.

## 5. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

### 5.1 ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

#### État des comptes

Bilan avril 2025

<b>Solde aux comptes</b>	<b>Montant</b>
Caisse populaire compte chèque (Fonds d'administration)	120 391,05 \$
Caisse populaire Part sociale	5,00 \$
Fonds - Élections	5 905,34 \$
Épargne à terme-Fonds d'administration	42,54 \$
Épargne à terme-Fonds de roulement	30 005,78 \$
Épargne à terme-ET2 réserve voirie 2 ans	50 073,12 \$
Épargne à terme-ET3 réserve eau 3 ans	50 073,12 \$
<b>TOTAL</b>	<b>265 165,07 \$</b>

<b>Emprunt/ fonction</b>	<b>Montant</b>
Caisse Desjardins - Réseau d'égout (emprunt 5 ans) PRÊT 1	441 900,00 \$
Financière Banque nationale Inc.- Réseau d'égout PRÊT 2	329 200,00 \$
<b>SOLDE DES EMPRUNTS</b>	<b>771 100,00 \$</b>

#### Encaissements

Période d'avril 2025

<b>Poste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
01 24300 000	Tranf. - Droits carrière sablière	2 834,38 \$
01 26200 000	Intérêts sur arrérages	193,01 \$
02 45110 951	Collecte résidus domestiques	484,62 \$
02 45120 951	Collecte matières recyclables	299,71 \$
02 45111 951	Collecte matières organiques	85,53 \$
54 13100 000	Taxes municipales	49 174,88 \$
54 13102 000	Taxes égout rue de l'École	159,34 \$
54 13199 000	Intérêts	51,89 \$
5413910 000	Autres comptes clients	6 949,20 \$
54 13920 000	Mutations	1 361,00 \$
55 13810 000	D.A.S Provinciale (remboursement)	1 335,52 \$
<b>TOTAL</b>		<b>57 398,18 \$</b>



## Décaissements

Sommaire des dépenses pour le mois d'avril 2025

Poste/Description		Solde de la période	Solde Cumulé	% budget
<b>02 10000 /Administration générale</b>				
02 11000	Conseil	- \$	13 094,56 \$	27,53%
02 12000	Application de la loi	- \$	525,99 \$	7,72%
02 13000	Gestion financière et administrative	29 712,56 \$	118 500,52 \$	37,83%
02 14000	Greffe	- \$	- \$	0,00%
02 15000	Évaluation	- \$	1 649,51 \$	21,99%
02 19000	Autres	3 337,44 \$	46 660,41 \$	67,77%
<b>02 20000/Sécurité publique</b>				
02 21000	Police	- \$	820,02 \$	0,45%
02 22000	Sécurité incendie	65 574,49 \$	70 558,26 \$	67,10%
02 23000	Sécurité civile	- \$	3 164,60 \$	57,54%
02 29000	Autres	- \$	1 312,55 \$	54,69%
<b>02 30000/Transport</b>				
02 32000	Voirie municipale	17 689,66 \$	62 973,16 \$	27,58%
02 33000	Enlèvement de la neige	18 809,77 \$	82 337,11 \$	73,30%
02 34000	Éclairage des rues	1 139,26 \$	3 006,02 \$	31,98%
02 35500	Circulation et stationnement	- \$	- \$	0,00%
02 36000	Transport collectif	- \$	3 363,67 \$	33,32%
02 39000	Autres	- \$	- \$	0,00%
<b>02 40000/Hygiène du milieu</b>				
02 41000	Eau et égout	4 312,78 \$	109 215,13 \$	44,41%
02 45000	Matière résiduelle	(869,86) \$	13 404,42 \$	22,41%
02 46000	Cours d'eau (Amyot...)	- \$	- \$	0,00%
02 47000	Protection de l'environnement	- \$	2 685,00 \$	29,49%
02 49000	Autres	- \$	3 024,13 \$	9,66%
<b>02 60000/Aménagement, urbanisme et développement</b>				
02 61000	Aménagement, urbanisme et zonage	1 038,33 \$	3 175,87 \$	18,04%
<b>02 70000/Loisirs et culture</b>				
02 70100	Activités récréatives	7 878,11 \$	59 161,82 \$	41,32%
02 70200	Activités culturelles	- \$	6 784,92 \$	38,87%
<b>02 90000/Frais de financement</b>				
02 90000	Total des frais de financement	- \$	14 165,70 \$	56,41%
<b>TOTAL</b>		<b>148 622,54 \$</b>	<b>619 583,37 \$</b>	
<b>23 01000</b>	Total des immobilisations	- \$	26 241,62 \$	4,18%

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport de dépenses autorisées du mois dernier ;

ATTENDU QUE ces dépenses sont autorisées en vertu du règlement numéro 2018-11, comprenant les dépenses faites par délégation par les employés municipaux, conformément à l'article 961.1 du Code municipal ;

ATTENDU QUE ces documents sont annexés et font partie intégrante de ce procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE,



2025.05.03

SUR UNE PROPOSITION DE Léonard Gaudette  
APPUYÉE PAR Isabelle Hébert  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'état de la trésorerie d'avril 2025 tel que soumis ;

D'APPROUVER le rapport des dépenses totalisant **148 622,54 \$**.

5.2. PLANIFICATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE MISE À NIVEAU DE L'ÉGLISE  
- INTENTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entrepris des démarches pour acquérir l'église de Saint-Bernard-de-Michaudville ;

CONSIDÉRANT le carnet de santé qui a été élaboré par la firme NBL Architectes en 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'assurance demande à la Municipalité ses intentions en ce qui concerne les travaux d'entretien et de mise à niveau du bâtiment relativement audit carnet de santé ;

EN CONSÉQUENCE,

2025.05.04

SUR UNE PROPOSITION DE Jean-Paul Chandonnet  
APPUYÉE PAR Léonard Gaudette  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ADOPTER la planification des travaux relatifs à l'église de Saint-Bernard-de-Michaudville telle que déposée ;

D'ENVOYER au Fonds d'assurance de la FQM ladite planification.

5.3. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE REMBOURSEMENT DE PRODUITS  
ÉCOLOGIQUES – ADOPTION

CONSIDÉRANT le plan d'action de la Politique de la famille 2025-2029, principalement l'objectif 2.2. « Encourager et sensibiliser les familles à adopter des comportements environnementaux pour conserver, protéger et améliorer leur milieu de vie » ;

CONSIDÉRANT QU'une des actions découlant de cet objectif est de mettre sur pied un programme de subvention environnementale comprenant un remboursement pour l'achat de produits réutilisables ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de regrouper les programmes existants, soit le remboursement des couches lavables et des barils récupérateurs d'eau de pluie, sous un même programme et d'en bonifier l'offre afin de répondre à l'objectif 2.2. du plan d'action de la Politique de la famille ;

EN CONSÉQUENCE,

2025.05.05

SUR UNE PROPOSITION DE Christine Langelier  
APPUYÉE PAR Hugo Laporte  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le programme d'aide financière pour le remboursement de produits écologiques tel que déposé.

## 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions. La directrice générale indique qu'aucune question ne lui a été acheminée par courriel concernant les sujets à l'ordre du jour.



## 7. HYGIÈNE DU MILIEU

### 7.1. PROCÈS-VERBAL DE LA RARC

Les procès-verbaux de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre sont disponibles sur le site internet de la Régie.

### 7.2. PROCÈS-VERBAL DE LA RIAM

Les procès-verbaux de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains sont disponibles sur le site internet de la Régie.

### 7.3. PROCÈS-VERBAL DE LA MRC

Les procès-verbaux de la MRC des Maskoutains sont disponibles sur le site de la MRC des Maskoutains.

### 7.4. DEMANDE D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU - RUISSEAU LAPLANTE BRANCHE 30

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite effectuer des travaux de reconstruction du rang Fleury ;

CONSIDÉRANT le ruisseau Laplante branche 30 qui longe ce rang ;

CONSIDÉRANT QUE l'état du ruisseau occasionne des problématiques nuisant à la structure de la route ;

CONSIDÉRANT QU'il serait pertinent d'effectuer des travaux d'entretien avant de reconstruire la route ;

EN CONSÉQUENCE,

2025.05.06

SUR LA PROPOSITION DE Léonard Gaudette  
APPUYÉE PAR Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE DEMANDER aux services de gestion des cours d'eau et d'ingénierie de la MRC des Maskoutains de coordonner leurs expertises afin d'analyser la branche 30 du ruisseau Laplante en vue de procéder à une intervention qui permettra le nettoyage du cours d'eau et la diminution de l'impact sur la route.

### 7.5. NETTOYAGE DE LA STATION DE POMPAGE - PARTAGE DE COÛTS ET AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE pour assurer un fonctionnement optimal et efficace, il est nécessaire de procéder à un nettoyage bisannuel de la station de pompage ;

CONSIDÉRANT QU'un nettoyage peut coûter près de 2 000 \$ ;

CONSIDÉRANT QU'il est possible via l'entreprise *DE Environnement* de s'associer avec la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud dans le partage de ces coûts ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a un intérêt financier de participer à ce partage de coût puisque cela représente une économie de 50% ;

EN CONSÉQUENCE,

2025.05.07

SUR LA PROPOSITION D'Hugo Laporte  
APPUYÉE PAR Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à planifier et à faire effectuer le nettoyage de la station de pompage par l'entreprise *DE Environnement* en partenariat avec la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud ;



D'AUTORISER le paiement sur réception de la facture au poste budgétaire : 02 41400 527.

7.6. BACS ROULANTS VERTS OU BLEUS POUR LES MATIÈRES RECYCLABLES -  
TRANSFERT D'ACTIFS À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES  
MASKOUTAINS

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r.46.01) le 7 juillet 2022, Éco Entreprise Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, Éco Entreprises Québec prend à sa charge les coûts pour l'achat et les services de réparation, de remplacement et de distribution des bacs roulants pour les clientèles prévues par le Règlement mentionné plus haut ;

CONSIDÉRANT QUE dans son courriel du 17 décembre 2024 à l'intention des organismes municipaux signataire de l'Entente de partenariat, en l'occurrence la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour notre territoire, Éco Entreprises Québec a confirmé son intention de procéder au rachat de l'inventaire de bacs en main en date du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a demandé à chaque municipalité membre, en date du 2 décembre 2024, qu'elle dresse l'inventaire des bacs roulants non distribués dont elle disposait à cette date et lui transmette l'information afin de pouvoir constituer un inventaire global des bacs en main au 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'afin de procéder à ce rachat, Éco Entreprises Québec exige que l'organisme municipal qui présente la demande, en l'occurrence la Régie, procède à un transfert d'actifs afin de devenir propriétaire de la flotte de bac de récupération du territoire concerné ;

CONSIDÉRANT QU'en contrepartie de ce transfert d'actifs, Éco Entreprise Québec rembourse, au coût d'achat, les bacs roulants dont elle devient propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie, par sa résolution numéro 25-049 demande aux municipalités membres concernées de transférer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, par résolution, la propriété des bacs roulants destinés à la collecte des matières recyclables détenus en inventaire au 31 décembre 2024, afin que celle-ci puisse procéder à la demande de remboursement de l'inventaire auprès d'Éco Entreprises Québec, bien que chaque municipalité conservera la possession physique de sa flotte de bacs ;

CONSIDÉRANT QU'en contrepartie, la Régie remboursera aux municipalités concernées, sur réception du paiement par Éco Entreprises Québec, les sommes relatives au rachat de l'inventaire de bacs roulants pour la collecte des matières recyclables, en fonction des sommes remboursées par Éco Entreprises Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

2025.05.08

SUR LA PROPOSITION DE Léonard Gaudette  
APPUYÉE PAR Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE TRANSFÉRER à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains la propriété des bacs roulants verts ou bleus en inventaire au 31 décembre 2024 ;

DE CONFIRMER à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains que les actifs transférés, soit les bacs roulants verts ou bleus pour les matières recyclables, ne font l'objet d'aucune hypothèque, privilège, gage, saisie ou autre charge ou droit réel opposable à la Régie par un tiers et qu'ils ne sont soumis à aucun litige, revendication ou procédure judiciaire pouvant affecter leur propriété.



7.7. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-03  
RELATIF À LA GESTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Avis de motion est donné par le conseiller Léonard Gaudette qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 2025-03 relatif à la gestion des installations septiques.

L'objet dudit règlement est d'encadrer la gestion des installations septiques du territoire conformément aux normes du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) adopté par le gouvernement du Québec.

Monsieur Léonard Gaudette dépose séance tenante le projet de règlement numéro 2025-03.

Le projet de règlement sera disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures habituelles d'ouverture. Il sera également disponible sur le site web de la Municipalité ([saintbernarddemichaudville.qc.ca](http://saintbernarddemichaudville.qc.ca)).

7.8. PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SUR LA RUE XAVIER-DESROSIERS –  
APPEL D'OFFRES PAR INVITATION – RÉSULTAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation pour effectuer les travaux de prolongement du réseau d'égout sur la rue Xavier Desrosiers par lequel elle a invité quatre (4) entreprises à soumissionner ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont déposé une soumission, soit :

- Huard Excavation : 103 284,38 \$ taxes en sus
- Danis Construction : 133 000,00 \$ taxes en sus

EN CONSÉQUENCE,

2025.05.09

SUR LA PROPOSITION D'Hugo Laporte  
APPUYÉE PAR Léonard Gaudette

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE RETENIR l'offre de service du plus bas soumissionnaire conforme, soit Huard Excavation au montant de 103 284,38 \$ plus les taxes applicables.

## 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE DE LA MRC  
DES MASKOUTAINS - AJOUT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT l'Entente intermunicipale en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains – 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2025-04-077 de la séance du conseil de la municipalité de Saint-Jude exprime sa volonté d'adhérer à l'Entente intermunicipale en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT le paragraphe 12.1 a) de l'Entente ;

EN CONSÉQUENCE,

2025.05.10

SUR LA PROPOSITION DE Christine Langelier  
APPUYÉE PAR Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE CONSENTIR à l'ajout de la Municipalité de Saint-Jude à l'Entente intermunicipale en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains - 2020.



## 9. TRAVAUX PUBLICS

### 9.1. PLAN DIRECTEUR DE TRANSPORT ACTIF - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué une étude sur la sécurité routière des piétons et des cyclistes avec l'aide de Vélo Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette étude a mené à l'élaboration d'un Plan directeur des transports actifs qui permet d'orienter la Municipalité dans sa prise de décisions concernant l'amélioration de ses infrastructures afin de bonifier la sécurité routière des piétons et des cyclistes parcourant l'ensemble de son territoire ;

EN CONSÉQUENCE,

2025.05.11

SUR LA PROPOSITION D'Isabelle Hébert  
APPUYÉE PAR Christine Langelier  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le Plan directeur des transports actifs tel que déposé.

### 9.2. RÉPARATION DU CAMION - POMPE À ESSENCE

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue afin d'effectuer le remplacement de la pompe à essence sur le camion Dodge Ram 2016;

EN CONSÉQUENCE,

2025.05.12

SUR LA PROPOSITION D'Isabelle Hébert  
APPUYÉE PAR Léonard Gaudette  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER l'offre de service de Garage Morin au montant de 760,33 \$ taxes en sus pour le remplacement de la pompe à essence du camion Dodge Ram 2016 ;

DE PAYER la facture sur réception au poste budgétaire : 02 32000 525.

## 10. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

### 10.1. RAPPORT DES ACTIVITÉS DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL – AVRIL 2025

M. Francis Girouard, inspecteur municipal, fait le résumé des tâches exécutées durant le dernier mois. Il fait également un suivi sur les prochains travaux à effectuer.

## 11. LOISIRS ET CULTURE

### 11.1. OTJ ST-BERNARD INC. – PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la réunion du 9 avril 2025 de l'OTJ St-Bernard a été déposé au conseil.

### 11.2. OTJ ST-BERNARD INC. – CONCILIATION BANCAIRE

La conciliation bancaire de mars 2025 de l'OTJ St-Bernard a été déposée pour consultation au conseil.

### 11.3. OTJ ST-BERNARD INC. – BILAN DES ACTIVITÉS

Les états des résultats des activités suivantes ont été déposés au conseil :

- Soirées patinage (tenues en janvier et février 2025) ;
- Souper-spectacle (15 mars 2025).



#### 11.4 DEMANDE DE L'OTJ ST-BERNARD – REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR DES COURS DE RCR

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no 2025.04.07 l'OTJ St-Bernard demande à la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville de contribuer financièrement à l'offre de cours RCR par le remboursement d'une partie des frais pour ses citoyens inscrits ;

CONSIDÉRANT QUE l'OTJ a résolu de rembourser 5 \$ par inscription des résidents de Saint-Bernard-de-Michaudville ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de santé et de sécurité des plans d'action des politiques de la famille et des aînés ;

2025.05.13

SUR LA PROPOSITION D'Hugo Laporte  
APPUYÉE PAR Christine Langelier  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE REMBOURSER 10 \$ par inscription pour chacun de ses citoyens qui auront participé à un des cours de RCR qui se tiendront sur son territoire en 2025, excluant les cours remboursables par la CNESST ;

DE PAYER les frais au poste 02 19000 970.

#### 11.5 CULTURE MONTÉRÉGIE – OFFRE D'ADHÉSION

CONSIDÉRANT QUE Culture Montérégie invite la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville à soutenir la culture en devenant membre de son organisme ;

CONSIDÉRANT QUE Culture Montérégie, conseil régional de la culture et des communications, offre d'appuyer le développement culturel du territoire bermigeois en accompagnant les artistes et les organismes en représentant les intérêts du milieu auprès des instances gouvernementales et en offrant des services-conseils personnalisés ;

2025.05.14

SUR LA PROPOSITION DE Jean-Paul Chandonnet  
APPUYÉE PAR Christine Langelier  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ADHÉRER à Culture Montérégie pour une somme de 135 \$.

## 12. URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

### 12.1 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS

Le rapport de *Gestim inc.* et le rapport des permis émis en avril 2025 ont été remis à chacun des membres du conseil.

## 13. VARIA

### 13.1. PROCLAMATION – SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES

CONSIDÉRANT QUE la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres ;

CONSIDÉRANT QUE le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville s'est dotée d'une Politique de la Famille ainsi que d'une Charte de la famille ;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine québécoise des familles se tiendra du 12 au 18 mai 2025 sous le thème « 30 ans à tisser ensemble notre Québec Famille » ;



CONSIDÉRANT QUE cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui nous touchent pour, ensemble, créer des conditions pour que chacun de nous rende son expérience famille plus enrichissante ;

EN CONSÉQUENCE,

2025.05.15

SUR LA PROPOSITION DE Christine Langelier  
APPUYÉE PAR Hugo Laporte  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE PROCLAMER la semaine du 12 au 18 mai 2025 Semaine québécoise des familles, sous le thème « 30 ans à tisser ensemble notre Québec Famille ».

### 13.2. PROCLAMATION - JOURNÉE MONDIALE DE SENSIBILISATION À LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES

CONSIDÉRANT QUE la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la maltraitance des personnes âgées ;

CONSIDÉRANT l'objectif 5.3 du Plan d'action de la Politique MADA de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville à l'orientation Sécurité, respect et inclusion sociale traitant, entre autres, de la promotion de la bienveillance envers les aînés ;

CONSIDÉRANT QUE la bienveillance est une approche valorisant le respect de toute personne, incluant ses besoins, ses demandes et ses choix, y compris ses refus;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des personnes âgées peuvent continuer à apporter une contribution essentielle à la bonne marche de la société pour peu que des garanties suffisantes soient mises en place ;

CONSIDÉRANT QU'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains est partenaire du projet RADAR (Réseau actif de dépistage des aînés à risque) qui contribue au maintien et au mieux-être des aînés dans leur milieu de vie ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains a mis en place plusieurs actions en place, dont un *Guide d'information pour les aînés*. Le bulletin, *La MRC amie des aînés* et l'infolettre du même nom, ce qui contribue à informer les aînés, les citoyens, les municipalités, les intervenants, les aidants naturels et bien d'autres;

EN CONSÉQUENCE,

2025.05.16

SUR LA PROPOSITION D'Hugo Laporte  
APPUYÉE PAR Jean-Paul Chandonnet  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE PROCLAMER la journée du 15 juin 2025 comme étant la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

### 13.3. PROCLAMATION - SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT QUE la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroule chaque année du 1<sup>er</sup> au 7 juin ;

CONSIDÉRANT QUE les Québécoises et les Québécois sont invités à souligner cette semaine qui vise à appeler l'ensemble de la population à poser un geste simple pour réduire les obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées ;

EN CONSÉQUENCE,



2025.05.17

SUR LA PROPOSITION DE Léonard Gaudette  
APPUYÉE PAR Christine Langelier  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE PROCLAMER la semaine du 1er au 7 juin 2025, la Semaine québécoise des personnes handicapées.

#### 13.4. PROCLAMATION – MAI, MOIS DE SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES

CONSIDÉRANT que chaque jour, en moyenne trois Québécoises et Québécois reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte ;

CONSIDÉRANT que la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada ;

CONSIDÉRANT que la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge ;

CONSIDÉRANT que les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la sclérose en plaques de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie ;

CONSIDÉRANT que la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période qu'auparavant avec cette maladie ;

EN CONSÉQUENCE,

2025.05.18

SUR LA PROPOSITION DE Léonard Gaudette  
APPUYÉE PAR Christine Langelier  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE PROCLAMER le mois de mai « Mois de sensibilisation à la sclérose en plaques » ;

D'ENCOURAGER la population à accorder généreusement son appui à la cause ;

D'ACCORDER un don de 50 \$ à l'organisme régional *Sclérose en plaques St-Hyacinthe Acton*.

#### 13.5. PROCLAMATION - JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE,

2025.05.19

SUR LA PROPOSITION D'Hugo Laporte



APPUYÉE PAR Isabelle Hébert  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE PROCLAMER le 17 mai comme Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

### 13.6. APPUI - ABOLITION DU PROGRAMME RÉNO-RÉGION

La Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision.

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique ;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions ;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques ;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés ;

EN CONSÉQUENCE,

2025.05.20

SUR LA PROPOSITION DE Christine Langelier

APPUYÉE PAR Léonard Gaudette

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE DEMANDER au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau :

- DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme ;
- DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec ;

QUE cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :



- M. François Legault, premier ministre du Québec ;
- M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation ;
- M. Eric Girard, ministre des Finances ;
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francis, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale ;
- M<sup>me</sup> Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement ;
- M<sup>me</sup> Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement ;
- M<sup>me</sup> Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement ;
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec ;
- M. Jean-Bernard Emond, député de la circonscription de Richelieu ;
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités.

#### 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

#### 15. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025.05.21

SUR LA PROPOSITION DE Christine Langelier  
APPUYÉE PAR Isabelle Hébert  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 21 h 55.

Je soussignée, Lorry Herbeuval, directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés.

Je, Guy Robert, maire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Guy Robert  
Maire

---

Lorry Herbeuval  
Directrice générale et greffière-trésorière